



# CATASTROPHES NATURELLES

ÉVITER LA CRISE DE  
L'ASSURABILITÉ EN FRANCE

## **AUTEUR**

Tom Hauser, chargé de campagne assurabilité des risques climatiques, Reclaim Finance

## **CONTRIBUTEURS**

Ariel Le Bourdonnec, chargé de campagne assurance, Reclaim Finance  
Sarah Bakaloglou, chargée des relations presse France, Reclaim Finance  
Léonore Perrin, chargée de réseaux sociaux, Reclaim Finance  
Florence Gherardi, chargée de réseaux sociaux, Reclaim Finance  
Olivier Guérin, chargé de plaidoyer réglementation, Reclaim Finance  
Lucie Pinson, directrice et fondatrice, Reclaim Finance

## **ANALYSE DES DONNÉES**

Clara Williams, analyste finance, Reclaim Finance

## **INFOGRAPHIES**

Léo Martin, chargé de projet digital chez Reclaim Finance  
Aatiraï Manickawasagar, chargée de projet digital chez Reclaim Finance

## **MISE EN PAGE**

Jordan Jeandon

## **CONTACT**

[contact@reclaimfinance.org](mailto:contact@reclaimfinance.org)

## **DISCLAIMER**

Reclaim Finance estime que les informations communiquées proviennent de sources fiables et a fait tous les efforts nécessaires pour garantir que les informations soient correctes et que l'analyse des données soit solide. Cependant, Reclaim Finance ne garantit pas l'exactitude, l'exhaustivité ou la véracité de ces informations ou analyses, et, en tout état de cause, décline toute responsabilité quant à l'utilisation de telles informations ou analyses par des tiers.

Vous pouvez nous contacter à [research@reclaimfinance.com](mailto:research@reclaimfinance.com) si vous pensez que nos données contiennent des inexactitudes. Nous ferons tous les efforts nécessaires pour les corriger.

Les informations contenues ici ne sont pas destinées à fournir, et ne constituent pas, des conseils financiers ou d'investissement, et nous déclinons toute responsabilité découlant de l'utilisation de nos communications et de leur contenu à cet égard.

# TAB LE DES MATIÈRES

|                                                                                              |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| RÉSUMÉ EXÉCUTIF                                                                              | 06 |
| PÉRIMÈTRE DU RAPPORT                                                                         | 10 |
| MÉTHODOLOGIE                                                                                 | 12 |
| GLOSSAIRE                                                                                    | 14 |
| INTRODUCTION                                                                                 | 16 |
| 1. CHANGEMENT CLIMATIQUE : LE SYSTÈME ASSURANTIEL FRANÇAIS SOUS TENSION                      | 18 |
| a. Le régime Cat-Nat, une particularité française                                            | 22 |
| b. La CCR, un acteur fragilisé                                                               | 24 |
| c. D'importantes dépenses publiques liées à la réparation des dommages                       | 26 |
| d. Assurabilité : émergence d'une crise pour les particuliers et les collectivités           | 28 |
| 2. LES GRANDS ASSUREURS ET RÉASSUREURS TOUJOURS GAGNANTS MALGRÉ L'URGENCE CLIMATIQUE         | 32 |
| a. Une rentabilité et une solidité financière en constante augmentation                      | 36 |
| b. Une branche dommages toujours profitable, malgré les catastrophes naturelles              | 38 |
| c. L'assurance dommages aux biens en France : contraste entre les grands assureurs et la CCR | 40 |
| d. Une rentabilité au service des actionnaires                                               | 42 |
| CONCLUSION                                                                                   | 46 |

Le changement climatique accroît la fréquence et l'intensité des événements climatiques extrêmes. Cette dynamique, conjuguée à l'inflation et à l'urbanisation en zones à risque, entraîne une augmentation continue de la sinistralité due aux catastrophes naturelles en France et dans le monde. En 2025, les pertes économiques causées par ces événements ont atteint 277 milliards de dollars, dont plus de la moitié n'était pas assurée<sup>1</sup>.

**En France, les dommages liés aux catastrophes naturelles (sécheresses, inondations et tempêtes) se sont élevés à plus de 74 milliards d'euros entre 1989 et 2019, et la facture pourrait encore doubler d'ici à 2050<sup>2</sup>.**

Ces pertes ne constituent toutefois que la part assurée des dommages liés aux événements climatiques extrêmes. En France, entre 2015 et 2024, 46 % des dommages totaux sont restés non assurés<sup>3</sup>, soit environ 16 milliards d'euros<sup>4</sup>. Ces dommages se retrouvent alors pris en charge par les sinistrés (particuliers, entreprises et collectivités territoriales) et les finances publiques.

Depuis 1982, les catastrophes naturelles sont couvertes en France à travers un partenariat public-privé entre un réassureur public, la Caisse Centrale de Réassurance (CCR), et les assureurs couvrant les dommages aux biens sur le marché français. Aussi appelé régime « Cat-Nat », ce partenariat repose sur le principe de solidarité nationale et sur la participation de différents acteurs clés : les assurés, les assureurs, le réassureur public et l'État. Ce régime doit garantir une participation équilibrée de ces acteurs, proportionnée à la capacité financière de chacun d'entre eux.

**Cet équilibre est menacé par l'augmentation de l'intensité et de la fréquence des catastrophes naturelles.** En effet, face à cette intensification, la CCR absorbe une part croissante des sinistres de catastrophes naturelles (52 % en moyenne, 60 % en 2024)<sup>5</sup>. Entre 2015 et 2024, son activité de réassurance des catastrophes naturelles lui a fait perdre plus de trois milliards d'euros, réduisant ses réserves de moitié<sup>6</sup>. Ces difficultés financières augmentent la probabilité d'intervention de l'État, garant du régime Cat-Nat en dernier ressort.

L'absorption d'une part importante des sinistres « Cat-Nat » par la CCR ne semble cependant pas bénéficier aux assurés, faisant face à des difficultés d'assurance croissantes et une augmentation continue du prix de leurs contrats<sup>7</sup>.

Les collectivités territoriales sont les premières touchées par ces difficultés et se retrouvent confrontées au désengagement progressif des assureurs, en particulier dans les zones fortement exposées (e.g. territoires d'outre-mer ou Hauts-de-France). Les difficultés d'assurance voire l'incapacité de certaines collectivités territoriales à s'assurer amènent de plus en plus d'élus à se mobiliser pour exiger des solutions à cette crise<sup>8</sup>.

**Si l'État a lancé des premières initiatives pour répondre aux inquiétudes de nombreux élus locaux, celles-ci n'apportent pas les ressources financières supplémentaires nécessaires à la réparation des dommages mais également à la prévention des risques naturels en France.** S'ajoutant au coût de la sinistralité climatique qui pourrait doubler d'ici 2050, les investissements nécessaires dans la prévention des risques naturels sont estimés à au moins 1,8 milliard d'euros supplémentaires par an<sup>9</sup>.

Les besoins financiers liés à la réparation des dommages et à la prévention des risques naturels sont considérables. Les citoyens (en tant qu'assurés et contribuables), les collectivités territoriales ainsi que la CCR ne pourront continuer de supporter seuls les efforts financiers supplémentaires nécessaires pour préserver l'équilibre du régime Cat-Nat ainsi que l'assurabilité des risques climatiques en France.

**Le régime Cat-Nat repose sur une participation financière proportionnée à la capacité de chaque acteur, ainsi Reclaim Finance a souhaité analyser l'impact des événements climatiques extrêmes sur la santé financière de dix des plus grands assureurs et réassureurs européens, dont certains sont présents sur le marché français.** Cette analyse s'intéresse particulièrement à la performance de leurs activités de souscription dites « non-vie » ou « dommages aux biens » à l'échelle de leur groupe et de leur branche française lorsque cela est applicable.

Les assureurs et réassureurs analysés sont : AXA (FR), Allianz (DE), Generali (IT), Zurich Insurance (CH), Hannover Re (DE), Lloyd's of London (EN), Mapfre (ES), Munich Re (DE), SCOR (FR), Swiss Re (CH).

**Les résultats de cette étude révèlent un contraste saisissant : malgré l'augmentation continue des dommages liés aux événements climatiques extrêmes dans le monde, les acteurs cotés étudiés affichent une santé financière record.**

La seule branche dommages aux biens des 10 grands assureurs et réassureurs étudiés leur a permis de dégager en moyenne un résultat technique total de plus de 8 milliards d'euros depuis 2020 (€2025).

Leur résultat net cumulé a augmenté de 60 % en 2024 par rapport à 2010, soit 405 milliards d'euros de bénéfices sur une période de quinze ans (hors correction de l'inflation). Une santé financière principalement mise au service de leurs actionnaires.

Des assureurs comme AXA<sup>10</sup>, Allianz<sup>11</sup> ou Zurich Insurance<sup>12</sup> versent aujourd'hui 75 % de leur résultat net à leurs actionnaires sous forme de dividendes et rachat d'actions. À l'échelle plus large de l'échantillon étudié, pas moins de 22 milliards d'euros de dividendes ont été versés pour la seule année 2024 soit un doublement des dividendes par rapport à 2010<sup>13</sup>.

**Cette tendance s'observe également en France. Les grands assureurs présents sur le marché français comme AXA, Allianz et Generali dégagent des bénéfices importants sur leur branche française d'assurance dommages aux biens, avec plus de 800 millions d'euros en 2024 malgré l'intensification des événements climatiques extrêmes.**

De tels résultats interrogent sur le juste partage de la facture climatique au niveau français et international alors que les événements climatiques extrêmes n'ont jamais causé autant de dommages.

En France, les assureurs portent une responsabilité particulière dans la protection de l'assurabilité en tant qu'acteurs clés du régime Cat-Nat. Face aux difficultés financières actuelles du réassureur public et l'augmentation à venir des dommages climatiques, faire l'impasse sur une révision du partage de l'effort financier entre tous les acteurs du régime, dont les grands assureurs, serait une erreur.

**Afin de mieux protéger les citoyens français et dans un souci de justice sociale, Reclaim Finance appelle les pouvoirs publics à mobiliser davantage les assureurs et réassureurs cotés pour la prévention des catastrophes naturelles et la réparation des dommages climatiques.**



# PÉRIMÈTRE DU RAPPORT



Pour la première fois, Reclaim Finance réalise une analyse des résultats financiers d'un échantillon de compagnies cotées d'assurance et de réassurance en Europe. Cette analyse s'intéresse particulièrement à la performance de leurs activités de souscription dites « non-vie » ou « dommages » à l'échelle de leur groupe et de leur branche française lorsque cela est applicable.

Cet échantillon est représentatif du marché de l'assurance et de la réassurance Non-Vie international : les quatre réassureurs cotés étudiés représentent plus de 25 % du chiffre d'affaires mondial en réassurance Non-Vie<sup>14</sup>. Plus particulièrement en France, AXA, Allianz et Generali cumulent 20,5 % des parts de marché de l'assurance habitation<sup>15</sup>.

## Liste des compagnies d'assurance et de réassurance cotées étudiées :

- AXA – dont AXA France IARD
- Allianz – dont Allianz France IARD
- Generali – dont Generali France IARD
- Zurich Insurance
- Lloyd's of London\*
- Mapfre
- SCOR
- Munich Re
- Swiss Re
- Hannover Re

*\*Contrairement au reste de l'échantillon, Lloyd's of London n'est pas une compagnie d'assurance mais un marché d'assurance et de réassurance. En tant que premier marché de l'assurance au monde, Reclaim Finance a choisi d'intégrer Lloyd's of London à l'échantillon dans la catégorie « Assureurs » (70 % de primes collectées par ce marché sont issues de contrats d'assurance<sup>16</sup>). Lloyd's of London n'est pas coté sur les marchés financiers et n'est pas pris en compte dans l'analyse des dividendes des acteurs de l'échantillon.*

Reclaim Finance s'est appuyée sur des données financières issues du terminal Bloomberg pour réaliser ses analyses. Des données supplémentaires ont été collectées et agrégées à partir des rapports financiers annuels de certains assureurs et réassureurs. Les données ont été collectées entre décembre 2025 et février 2026.

Indicateurs étudiés :

- Ratio combiné Non-Vie
- Résultat net
- Résultat technique Non-Vie
- Dividendes
- Taux de distribution des dividendes
- Ratio de solvabilité SII

Sauf mention contraire, les chiffres présentés sont agrégés au niveau du groupe.

#### Particularité des branches IARD (France) des assureurs cotés étudiés

Reclaim Finance a analysé les branches IARD de trois assureurs cotés présents sur le marché en France : AXA, Allianz et Generali. Les chiffres sont présentés dans le rapport comme ceux de leur branche « dommages aux biens » prenant en compte les sous-branches suivantes :

##### AXA IARD France

- Multirisques dommages aux biens ;
- Automobile particuliers et entreprises ;
- Responsabilité civile non automobile ;
- Construction.

##### Allianz IARD France (hors santé)

- Multirisques dommages aux biens ;
- Automobile ;
- Responsabilité civile automobile et non automobile.

##### Generali IARD France

- Multirisques dommages aux biens ;
- Responsabilité civile automobile et non automobile ;

- Automobile et véhicules à moteur ;
- Protection juridique ;
- Pertes pécuniaires diverses ;
- Assistance ;
- Accidents et maladie ;
- Marchandises transportées.

#### Prise en compte de l'inflation

L'ensemble des résultats financiers sont présentés en euros constants 2025.

Les valeurs des indices de référence utilisés sont issues du terminal Bloomberg :

- « **Eurozone Flash Harmonised Index of Consumer Prices (HCIP)** » publié par Eurostat.
- « **UK Consumer Price Inflation EU Harmonized** » publié par le UK Office for National Statistics.
- « **US Consumer Price Inflation for All Urban Consumers** » publié par le Bureau of Labor Statistics des États-Unis.

Les taux d'inflation publiés au 31 décembre de chaque année entre 2003 et 2024 ont été extraits par Reclaim Finance pour chacun de ces indices, ainsi que le dernier taux disponible pour l'année 2025 (9 décembre 2025).

**Les indicateurs financiers ont été ajustés en appliquant les taux d'inflation cumulés entre l'année t+1 et 2025, afin d'exprimer les données en valeur réelle à décembre 2025.**

La prise en compte de l'inflation permet à Reclaim Finance d'adopter une approche conservatrice dans la présentation de certains résultats de l'analyse. À l'inverse, elle représente une hypothèse non-conservatrice pour présenter une somme agrégée sur plusieurs années.

Pour les données initialement exprimées en USD (Swiss Re, Zurich Insurance) ou en GBP (Lloyd's of London), une conversion en euros a été effectuée en appliquant un taux de change unique USD/EUR ou GBP/EUR en vigueur au 1<sup>er</sup> décembre 2025.

**(Ré)assureur** : terme employé pour définir conjointement les compagnies d'assurance et de réassurance.

**(Ré)assurance « dommages aux biens »** : aussi appelée (ré)assurance non-vie, composée principalement des branches dommages aux biens, mais aussi de la responsabilité civile ou professionnelle. Le terme de (ré)assurance « dommages aux biens » sera utilisé dans ce rapport.

**Catastrophes naturelles** : ce terme fait référence aux différents périls couverts en France par le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles, dit régime Cat-Nat :

- Les inondations ;
- Les submersions marines ;
- Les raz-de-marée, les tsunamis ;
- Les épisodes de sécheresse-réhydratation des sols argileux (« retrait-gonflement des argiles ») ;
- Les mouvements de terrain ;
- Les avalanches ;
- Les séismes ;
- Les coulées de boue ;
- Les cyclones ou les ouragans.

**Résultat net** : également appelé bénéfice net, il correspond au résultat après déduction de l'ensemble des charges d'exploitation, impôts, intérêts et autres dépenses.

**Résultat technique** : il mesure la rentabilité d'une compagnie de (ré)assurance uniquement sur ses activités de souscription (hors investissements).

**Ratio de solvabilité** : indicateur prudentiel qui mesure la capacité d'un (ré)assureur à faire face à ses engagements en cas de choc financier. Il correspond au rapport entre ses fonds propres éligibles et le capital de solvabilité requis (SCR), c'est-à-dire le niveau de capital réglementaire nécessaire pour couvrir les risques sur un horizon d'un an. Un ratio supérieur à 100 % signifie que l'assureur respecte les exigences réglementaires fixées par la Commission européenne et dispose d'une marge de sécurité.

**Ratio combiné** : mesure le rapport entre, d'une part, le montant des indemnisations et des frais de fonctionnement du (ré)assureur et, d'autre part, les primes collectées. Plus ce ratio est bas et inférieur à 100 %, plus l'activité de (ré)assurance « dommages aux biens » est rentable.

# GLOSSAIRE





Inondation à Saint Léonard de Noblat  
(Limousin) 16

## REPENSER LE PARTAGE DE L'EFFORT FINANCIER POUR PRÉVENIR LA CRISE D'ASSURABILITÉ

En juin 2025, le Haut-commissariat à la stratégie et au plan (HCSP) s'est intéressé pour la première fois à l'assurance des risques climatiques en France<sup>17</sup>. Face aux difficultés d'assurance croissantes des territoires les plus exposés et compte tenu de l'intensification des effets du changement climatique, le Haut-commissariat a notamment remis en question le modèle actuel d'assurance des catastrophes naturelles.

**En effet, le changement climatique entraîne une hausse considérable de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes<sup>18</sup> (e.g. vagues de chaleur, inondations, ouragans).** Cette tendance, combinée à l'inflation et à l'urbanisation dans les zones à risque, alourdit chaque année la facture climatique. En 2025, pour la sixième année consécutive<sup>19</sup>, les pertes économiques assurées dues à ces événements ont dépassé 100 milliards de dollars à l'échelle mondiale. Franchir ce seuil est devenu la nouvelle norme pour le secteur assurantiel, alors qu'il n'avait été atteint que trois fois entre 1995 et 2019<sup>20</sup>.

En France, les coûts économiques totaux (assurés et non assurés) de la sécheresse et des inondations ont atteint 10,1 milliards d'euros pour le seul été 2025<sup>21</sup>.

**En l'absence d'une prise en charge systématique des dommages climatiques à travers une couverture d'assurance exhaustive, les populations sinistrées ne disposent pas des moyens financiers nécessaires pour reconstruire seules ce qui a été détruit.** C'est précisément pour répondre à ce défi qu'est né en 1982 le régime français d'indemnisation des catastrophes naturelles – dit régime Cat-Nat – fondé sur les principes de solidarité nationale, de responsabilité et d'équité<sup>22</sup>.

Ce dispositif ne permet pourtant pas de couvrir l'intégralité des pertes liées aux événements climatiques extrêmes en France. Entre 2015 et 2024, 46 % des

dommages liés à ces événements n'ont pas été assurés<sup>23</sup>, un niveau proche de la moyenne mondiale (52 % en 2025<sup>24</sup>). Sur cette période, 16 milliards d'euros supplémentaires auraient ainsi été nécessaires en France pour indemniser l'ensemble des pertes climatiques<sup>25</sup>, supportées en majeure partie par les particuliers et les collectivités territoriales sinistrés.

Au-delà des coûts liés à la réparation, d'importants besoins financiers additionnels seront nécessaires pour mettre en place des mesures de prévention ambitieuses et limiter les risques dans le futur. Le dernier rapport du HCSP estime les besoins annuels supplémentaires pour la prévention individuelle et collective entre 480 millions et 1,8 milliard d'euros selon les risques pris en compte<sup>26</sup>.

**Dans un contexte marqué par l'austérité budgétaire, la question du financement de la réparation des dommages et de la prévention des risques naturels s'impose.** Des réflexions sont d'ailleurs déjà engagées sur le plan réglementaire. Elles visent à mobiliser des capitaux additionnels tout en interrogeant la répartition de l'effort entre les différentes parties prenantes. Cet effort financier supplémentaire ne pourra être supporté uniquement par les citoyens (assurés et contribuables) et les finances publiques.

Une meilleure répartition de l'effort financier entre les assurés, les assureurs, la CCR et les pouvoirs publics apparaît ainsi indispensable pour protéger le régime Cat-Nat et l'assurabilité en France. **Ce rapport entend contribuer à ces réflexions en examinant plus particulièrement la capacité des assureurs et réassureurs cotés à être davantage mobilisés pour le financement de la réparation des dommages et de la prévention des risques naturels.**

# 01

## ***CHANGEMENT CLIMATIQUE : LE SYSTÈME ASSURANTIEL FRANÇAIS SOUS TENSION***

—

D'après les prévisions, la sinistralité causée par les événements climatiques extrêmes en France pourrait doubler d'ici à 2050. Les coûts cumulés des catastrophes naturelles et des tempêtes sur la période 2020-2050 atteindraient alors plus de 160 milliards d'euros<sup>27</sup>.

Les particuliers, les collectivités territoriales et le réassureur public (CCR) sont pourtant déjà en difficulté face aux coûts des catastrophes naturelles.

**Sans révision du partage de l'effort financier au sein du régime Cat-Nat, une crise de l'assurabilité menace le territoire français.**

Prenant en charge une part croissante des indemnisations de catastrophes naturelles (52 % en moyenne, 60 % en 2024)<sup>28</sup>, la CCR a vu ses réserves divisées par deux entre 2015 et 2024<sup>29</sup>. Cette diminution fait peser un risque sur l'État, réassureur de la CCR en dernier recours.

Les assurés subissent de leur côté une hausse continue des tarifs sur leurs contrats d'assurance, notamment en assurance habitation. En plus du durcissement des conditions (e.g. augmentation des primes et/ou des franchises), certains assureurs se retirent progressivement du marché de l'assurance des collectivités territoriales : à titre d'exemple, AXA a par exemple décidé de ne pas assurer les communes aux Antilles<sup>30</sup>.

**L'augmentation des tarifs d'assurance, les choix de certains assureurs visant à se retirer des territoires les plus exposés aux événements climatiques extrêmes et les difficultés financières de la CCR sont autant de facteurs participant à l'émergence d'une crise d'assurabilité en France.**



## A. LE RÉGIME CAT-NAT, UNE PARTICULARITÉ FRANÇAISE

Depuis 1982, la France s'appuie sur un partenariat public-privé entre un réassureur public, la Caisse Centrale de Réassurance (CCR), et les assureurs « dommages aux biens » pour couvrir les pertes causées par les catastrophes naturelles<sup>31</sup> (e.g. inondations ou épisodes de retrait-gonflement des argiles). Ces derniers sont des acteurs privés, présents sur le marché français de l'assurance des dommages aux biens (contrats multirisque habitation et auto, pour les particuliers et les professionnels). À partir de cette date, le régime Cat-Nat a répondu à une carence de couverture des risques naturels jusqu'alors peu assurés<sup>32</sup>.

Le régime repose sur le principe de solidarité, qui se traduit par une extension obligatoire de garantie sur tous les contrats dommages aux biens<sup>33</sup> à un taux unique pour tous les assurés peu importe le niveau de risques. Malgré l'extension obligatoire de garantie, la pénétration de la garantie Cat-Nat sur le marché français reste hétérogène : 99 % en France métropolitaine contre 52 % seulement dans les territoires d'outre-mer<sup>34</sup>.



Crue à Verdun-sur-le-doubs (Saône)

**Au sein du régime Cat-Nat, la CCR occupe une position centrale entre les assureurs et l'État : le réassureur public absorbe une partie des sinistres liés aux catastrophes naturelles, ce qui limite l'exposition des assureurs à ces événements et permet à l'État de n'intervenir qu'en dernier recours.**

Le financement du régime repose sur les particuliers, professionnels et collectivités, qui versent aux assureurs une prime supplémentaire à leur contrat initial dite « surprime Cat-Nat » (20 % sur les contrats habitation et 9 % sur les contrats auto depuis 2025<sup>35</sup>). La majeure partie<sup>36</sup> de la surprime est collectée par les assureurs, qui sont responsables de la gestion des contrats. Ils se réassurent ensuite auprès de la CCR à travers deux mécanismes de couverture distincts<sup>37</sup> :

- Une **réassurance proportionnelle en quote-part à 50 %** avec un système de commissions<sup>38</sup>. L'assureur paie une prime à la CCR (50 % des surprimes Cat-Nat collectées), en échange celle-ci couvrira 50 % des indemnisations dues par les assureurs.
- Une **couverture en excédent de perte annuelle illimitée (stop-loss)**. L'assureur paie une prime à la CCR (une part de la surprime collectée) en échange d'une protection illimitée au-delà d'un certain seuil.

Enfin, la CCR peut faire appel à l'État en cas d'urgence, une garantie activable uniquement lorsque la sinistralité annuelle à sa charge dépasse 90 % de ses réserves<sup>39</sup>. En échange de cette garantie publique, la CCR verse à l'État 10,8 % des primes Cat-Nat qu'elle collecte<sup>40</sup>. Depuis la création du régime, la garantie de l'État n'a été sollicitée qu'une seule fois, lors des tempêtes Lothar et Martin survenues à la fin de l'année 1999.

**Malgré ce partage du risque, l'intensification des catastrophes naturelles met sous tension le régime Cat-Nat.** Selon France Assureurs, la sinistralité climatique pourrait atteindre plus de 140 milliards d'euros entre 2020 et 2050<sup>41</sup>, soit le double de la sinistralité constatée sur la période 1989-2019.

Plusieurs facteurs sont responsables de cette augmentation : le changement climatique, l'inflation (e.g. valeur des biens assurés et coûts liés à la réparation, etc.) mais aussi l'urbanisation dans les zones à risque.

**Pour renforcer le régime Cat-Nat, mieux protéger les Français face aux risques climatiques en constante augmentation et éviter une intervention coûteuse de l'État, il devient nécessaire d'augmenter les ressources de la CCR.**

**B. LA CCR, UN ACTEUR FRAGILISÉ**

**Le partenariat public-privé au cœur du régime Cat-Nat met théoriquement à contribution chaque partie prenante à hauteur de ses ressources.**

En 2024, la CCR a pris en charge 60 % des sinistres Cat-Nat<sup>43</sup>, une part en constante augmentation depuis de nombreuses années<sup>44</sup>. Cette progression s'explique par l'intensification des catastrophes naturelles, la CCR étant forcée d'intervenir plus fréquemment au titre de la couverture stop-loss protégeant les assureurs au-delà d'un certain niveau. À l'inverse donc, les assureurs qui participent au régime Cat-Nat prennent en charge une part de plus en plus faible de ces dommages, malgré leur capacité financière en constante progression (cf. Partie 2).

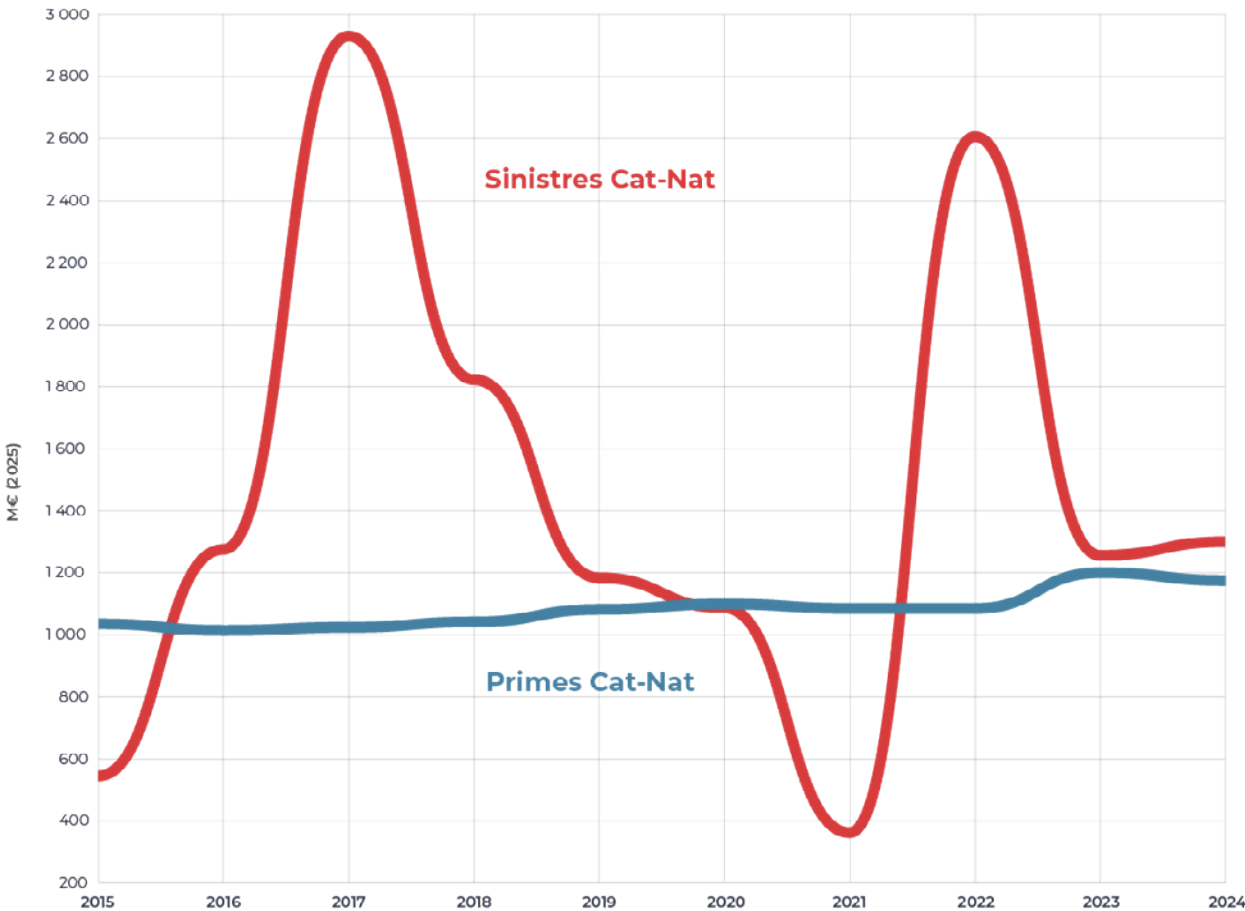
Depuis 2015, les primes collectées par la CCR auprès des assureurs au titre du régime Cat-Nat sont inférieures aux coûts qu'elle supporte pour les indemniser. Entre 2015 et 2024, le résultat technique Cat-Nat du réassureur public est ainsi négatif à hauteur de plus de 3,5 milliards d'euros<sup>45</sup>. Cumulant les exercices déficitaires successifs, le niveau des réserves de la CCR a été divisé par deux<sup>46</sup> sur la même période.

Pour reconstituer les réserves de la CCR et renforcer la soutenabilité du régime, le ministère de l'Économie et des Finances a relevé le taux de la surprime Cat-Nat depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 : de 12 % à 20 % pour les contrats d'assurance dommages aux biens habitation et professionnels, et de 6 % à 9 % pour les contrats automobiles<sup>47</sup>. **Cette mesure visant à accroître à court terme les ressources de la CCR fait cependant reposer un effort financier supplémentaire sur les assurés.**

« LE RÉGIME CAT-NAT PERMET D'APPORTER UNE RÉPONSE INDEMNITAIRE PROPORTIONNÉE À L'AMPLEUR DES DOMMAGES ET À LA CAPACITÉ FINANCIÈRE DE CHAQUE ACTEUR. »<sup>42</sup>

Site internet de la CCR

**CCR : Évolution de la sinistralité Cat-Nat prise en charge et des primes Cat-Nat perçues (M€ 2025)**



À l'augmentation de la sinistralité climatique s'ajoutent d'autres contraintes pesant sur la capacité financière de la CCR. En tant qu'entreprise au service de l'intérêt général, détenue par l'État, la CCR a dû lui verser des dividendes lors de ses exercices bénéficiaires passés : près d'un milliard d'euros depuis la fin des années 1990 selon un rapport d'information parlementaire déposé en 2023<sup>48</sup>. Enfin, la garantie de l'État payée par la CCR représente chaque année plus de 10% de

la surprime qu'elle perçoit, soit plus de 100 millions d'euros<sup>49</sup>.

**L'augmentation des indemnisations dues aux catastrophes naturelles et certaines dépenses de la CCR envers l'État mettent le réassureur public en difficulté. Une telle situation limite la capacité de la CCR à accomplir pleinement sa mission de protection de l'assurabilité en France et questionne la soutenabilité du régime Cat-Nat dans les années à venir.**



## UN SCHÉMA QUI SE RÉPÈTE EN EUROPE

En Europe, seules 25 % des pertes économiques liées aux événements climatiques extrêmes ont historiquement été assurées<sup>55</sup>.

En Italie par exemple, la couverture de ces dommages est particulièrement faible, avec moins de 5 % des pertes assurées en 2024<sup>56</sup>. Pour compenser cette insuffisance, près de trente lois ont été adoptées entre 1981 et 2007 afin de financer ou refinancer des aides publiques, pour un montant total d'environ 33 milliards d'euros<sup>57</sup>.

En Espagne, le *Consortio de Compensación de Seguros* joue le rôle d'assureur public pour l'indemnisation des catastrophes naturelles. Mais les ressources du *Consortio*, comme celles de la CCR, ont été fortement sollicitées par l'intensification de ces risques. En 2024, la tempête DANA à Valence a causé 5,3 milliards d'euros de pertes assurées<sup>58</sup>, consommant près de la moitié des fonds accumulés par le *Consortio*. La baisse brutale de ses réserves augmente le risque d'intervention de l'État espagnol en dernier ressort pour recapitaliser l'assureur public.

## C. D'IMPORTANTES DÉPENSES PUBLIQUES LIÉES À LA RÉPARATION DES DOMMAGES

Afin de repousser au maximum l'éventualité d'une intervention de l'État en dernier recours, la CCR a pour mission de veiller à l'équilibre financier du régime en constituant notamment des réserves financières<sup>50</sup>. **En 2016, le régime Cat-Nat pouvait supporter avant intervention de l'État jusqu'à 6 milliards d'euros de dommages assurés environ, contre 4 milliards d'euros en 2025<sup>51</sup>.**

Et si l'État n'a été appelé à secourir la CCR qu'une seule fois depuis 1982, il paie régulièrement la facture des dommages climatiques non assurés, aussi appelée *insurance gap*. Entre 1999 et 2024, plus de 1,6 milliards d'euros<sup>52</sup> ont été dépensés par l'État à travers différents fonds d'urgence et dispositifs d'aides exceptionnelles pour soutenir les territoires sinistrés, leurs habitants et leurs entreprises.

Dans un contexte d'austérité budgétaire marqué par les efforts du gouvernement français pour ramener le déficit public à 5 % du PIB<sup>53</sup>, chaque euro dépensé et imprévu génère une tension supplémentaire sur les finances publiques. Une étude du *Centre for Economic and Policy Research* (CEPR) estime que ces événements pourraient entraîner une hausse du ratio dette/PIB en France de un à deux points d'ici 2032, selon le scénario de réchauffement planétaire retenu<sup>54</sup>.

## D. ASSURABILITÉ : ÉMERGENCE D'UNE CRISE POUR LES PARTICULIERS ET LES COLLECTIVITÉS

Les assurés en France (particuliers, entreprises et collectivités) subissent une augmentation constante du prix de leurs contrats d'assurance dommages aux biens (habitation/ auto), à travers deux phénomènes.

D'un côté, le prix de leurs contrats d'assurance fixé librement par leur assureur augmente. De l'autre, la surprime Cat-Nat, encadrée et fixée par le Code des assurances, également payée par l'assuré, augmente pour répondre à une consolidation nécessaire des ressources de la CCR. Cette seule augmentation représente un surcoût annuel moyen d'environ 20 euros par contrat d'assurance habitation<sup>59</sup>.

Malgré la hausse de la surprime Cat-Nat, qui bénéficie à parts égales à la CCR et aux assureurs en France, ces derniers continuent d'augmenter leurs tarifs, invoquant « une charge de risque [climatique] plus élevée qu'auparavant »<sup>60</sup>.

**Entre 2020 et 2025, la prime moyenne d'un contrat multirisque habitation (MRH) est passée d'environ 260 € HT à plus de 330 € HT<sup>61</sup>.**

Après une hausse de 10 % en 2025, une augmentation moyenne de 9 % est attendue en 2026 sur les contrats d'assurance habitation<sup>62</sup>. Certains territoires, comme les Hauts-de-France encore en reconstruction après les inondations de l'hiver 2023-2024, pourraient subir des hausses de tarifs allant jusqu'à 15 %. **Ces évolutions tarifaires année après année exercent une pression économique croissante sur les citoyens, qu'ils vivent dans des zones sinistrées ou non.**

“

*J'ai vu nos conditions d'assurabilité se dégrader malgré le fait que, parfois, nous n'ayons pas une très forte sinistralité » selon Corinne Thimodent, cheffe du service assurance à la direction des affaires financières du conseil régional de Guadeloupe<sup>65</sup>*

## CRISE D'ASSURABILITÉ : ÉTUDE DE CAS DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

**Les collectivités territoriales d'outre-mer font partie des collectivités les plus exposées aux risques de catastrophes naturelles (e.g. ouragans et recul du trait de côte) mais également au désengagement progressif des assureurs<sup>63</sup>.**

Les conditions tarifaires proposées aux collectivités y sont les plus strictes : en 2026, la région Guadeloupe a par exemple vu sa cotisation d'assurance augmenter de 25 %<sup>64</sup>.

Aux Antilles, le marché de l'assurance des collectivités est désormais concentré entre les mains de quatre assureurs seulement<sup>66</sup>. Certains résilient unilatéralement leur contrat avec leurs clients collectivités<sup>67</sup>. En 2026, la collectivité territoriale de Martinique a vu ses contrats d'assurance résiliés par ses assureurs, MSIG et Allianz<sup>68</sup>.

**Les collectivités des territoires d'outre-mer semblent vivre l'émergence d'une crise d'assurabilité avec un temps d'avance sur la métropole. L'augmentation des dépenses d'assurance voire l'impossibilité de s'assurer couplée à une contraction de leur budget<sup>69</sup> ne fait qu'accroître leur vulnérabilité face aux conséquences du changement climatique.**

**Pour les collectivités territoriales, ce n'est pas uniquement l'augmentation des tarifs qui remet en question leur capacité à s'assurer.**

Résiliation unilatérale du contrat d'assurance par leur assureur<sup>70</sup>, dégradation brutale des garanties à travers l'augmentation de la prime couplée à une augmentation de la franchise : les communes françaises ont de plus en plus de mal à assurer leurs infrastructures publiques.

Un phénomène exacerbé dans certaines zones particulièrement touchées par les événements climatiques extrêmes, notamment le nord de la France durant les épisodes d'inondations violentes de 2023. Suite à ces événements, plusieurs assureurs ont envisagé de résilier leurs contrats avec des communes sinistrées<sup>71</sup>.

Devant une telle situation, une dizaine de maires avaient adressé fin 2023 une tribune au gouvernement pour lui demander de trouver des solutions à la dégradation de l'assurabilité de leurs communes<sup>74</sup>. **Plusieurs centaines de communes feraient aujourd'hui face à des tensions pour s'assurer en France<sup>75</sup>.**

Si la fédération des assureurs, France Assureurs, estime que ces chiffres sont exagérés<sup>76</sup>, le gouvernement a décidé de lancer début 2025 sa cellule d'accompagnement Collectiv'Assur<sup>77</sup> pour répondre aux difficultés d'assurance des collectivités territoriales. Le dispositif se fait progressivement connaître des communes et Collectiv'Assur note une augmentation nette de ses saisines depuis 2025<sup>78</sup>.

Ces nombreux signaux illustrent la dégradation continue des conditions d'assurance pour les collectivités territoriales. Une situation amenée à se dégrader davantage en raison de l'augmentation future de la sinistralité liée aux catastrophes naturelles. La mutualisation des risques climatiques sur l'ensemble de la France dans le cadre du régime Cat-Nat doit pourtant protéger les territoires les plus exposés à de tels phénomènes.

Afin d'agir avant que ces difficultés ne mènent à une crise de l'assurabilité sur l'ensemble du territoire, il devient nécessaire de repenser le partage de l'effort financier au sein du régime Cat-Nat. **Dans un contexte d'austérité budgétaire, cette révision ne pourra être socialement juste sans que chaque acteur du régime participe financièrement à la hauteur de ses ressources.**

## VILLE DE BLENDÉCQUES (PAS-DE-CALAIS)

Après les inondations de 2023, la franchise de la commune est passée de 100 000 à 500 000 euros<sup>72</sup>, représentant désormais plus de 10 % des charges de fonctionnement annuelles de la ville<sup>73</sup>. La cotisation d'assurance annuelle a de son côté triplé passant de 47 000 à plus de 141 000 euros.



# 02

***LES GRANDS ASSUREURS ET  
RÉASSUREURS TOUJOURS  
GAGNANTS MALGRÉ  
L'URGENCE CLIMATIQUE***

—

**Au cours des deux dernières décennies, la part des indemnisations Cat-Nat prise en charge par les assureurs sur le marché français n'a cessé de diminuer pour atteindre 40 % en 2024<sup>79</sup>.** Cette baisse de la prise en charge des dommages liés aux catastrophes naturelles génère un déséquilibre au sein du régime et pèse de plus en plus sur les ressources financières de la CCR. La situation du réassureur public offre un contraste saisissant avec les grands assureurs et réassureurs européens affichant au contraire une santé financière inédite.

Reclaim Finance a ainsi analysé les résultats financiers d'un échantillon d'assureurs et de réassureurs cotés européens ayant des lignes d'activité dommages aux biens : AXA (FR), Allianz (DE), Generali (IT), Zurich Insurance (CH), Hannover Re (DE), Lloyd's of London (EN)<sup>80</sup>, Mapfre (ES), Munich Re (DE), SCOR (FR), Swiss Re (CH).

Tous ces acteurs sont présents sur le marché européen et trois d'entre eux (AXA, Allianz, Generali) sont des acteurs majeurs de l'assurance dommages aux biens en France<sup>81</sup>.

Le changement climatique est perçu depuis plusieurs années comme l'une des plus grandes menaces pour le secteur de l'assurance<sup>82</sup>. Les résultats de cette étude indiquent au contraire que les principaux indicateurs financiers des grands assureurs et réassureurs européens n'ont cessé de progresser malgré l'augmentation des risques climatiques.

**Si l'intensification des conséquences du changement climatique représente bien une menace pour l'assurabilité des territoires et la CCR, celle-ci ne semble pas peser sur les résultats des branches françaises d'AXA, Allianz et Generali** (qui représentent plus de 20% du marché de l'assurance habitation<sup>83</sup>).

## Chiffres clés entre 2016 et 2024 AXA, Allianz et Generali

présents sur le marché français de l'assurance habitation

**162**  
milliards d'euros

de bénéfices au niveau groupe,  
dont 22 milliards d'euros en 2024

**96**  
milliards d'euros

de dividendes versés à leurs  
actionnaires, dont 12,3 milliards  
d'euros en 2024

**6,8**  
milliards d'euros

de bénéfices en France sur la  
branche « dommages aux biens »,  
dont 811 millions d'euros en 2024

À titre de comparaison, environ 16 milliards d'euros supplémentaires auraient été nécessaires en France pour indemniser l'ensemble des pertes dues aux événements climatiques extrêmes entre 2016 et 2024<sup>84</sup>.

**A. UNE RENTABILITÉ ET  
UNE SOLIDITÉ FINANCIÈRE  
EN CONSTANTE  
AUGMENTATION**

L'industrie de l'assurance connaît bien les risques que fait peser le changement climatique sur son activité et plus largement sur la société. Il y a plus de 50 ans, le premier réassureur mondial, Munich Re, alertait déjà sur le lien entre changement climatique et augmentation des risques d'inondations<sup>85</sup>. D'après une enquête annuelle menée auprès de plus de 3600 experts du secteur<sup>86</sup>, AXA Future Risks Report, le changement climatique apparaît comme la plus importante menace dans les cinq à dix ans à venir.

Il y a déjà plus de 10 ans, en amont de la COP21 à Paris, Henri de Castres, ancien directeur général du groupe AXA, déclarait qu'un « monde à +2 °C pourrait encore être assurable, un monde à +4 °C ne le serait certainement pas ».

**Il n'aura pas fallu attendre un monde à + 4°C<sup>87</sup> pour voir l'émergence de tensions dans les zones à risque et les premières limites du système assurantiel.** Pendant qu'une crise d'assurabilité se profile, l'analyse de Reclaim Finance révèle une santé financière et une rentabilité inédite pour un secteur qui ne connaît pas la crise.

**Le résultat net moyen des assureurs et réassureurs étudiés a augmenté de plus de 60 % entre 2010 et 2024, et ce malgré la correction de l'inflation.**

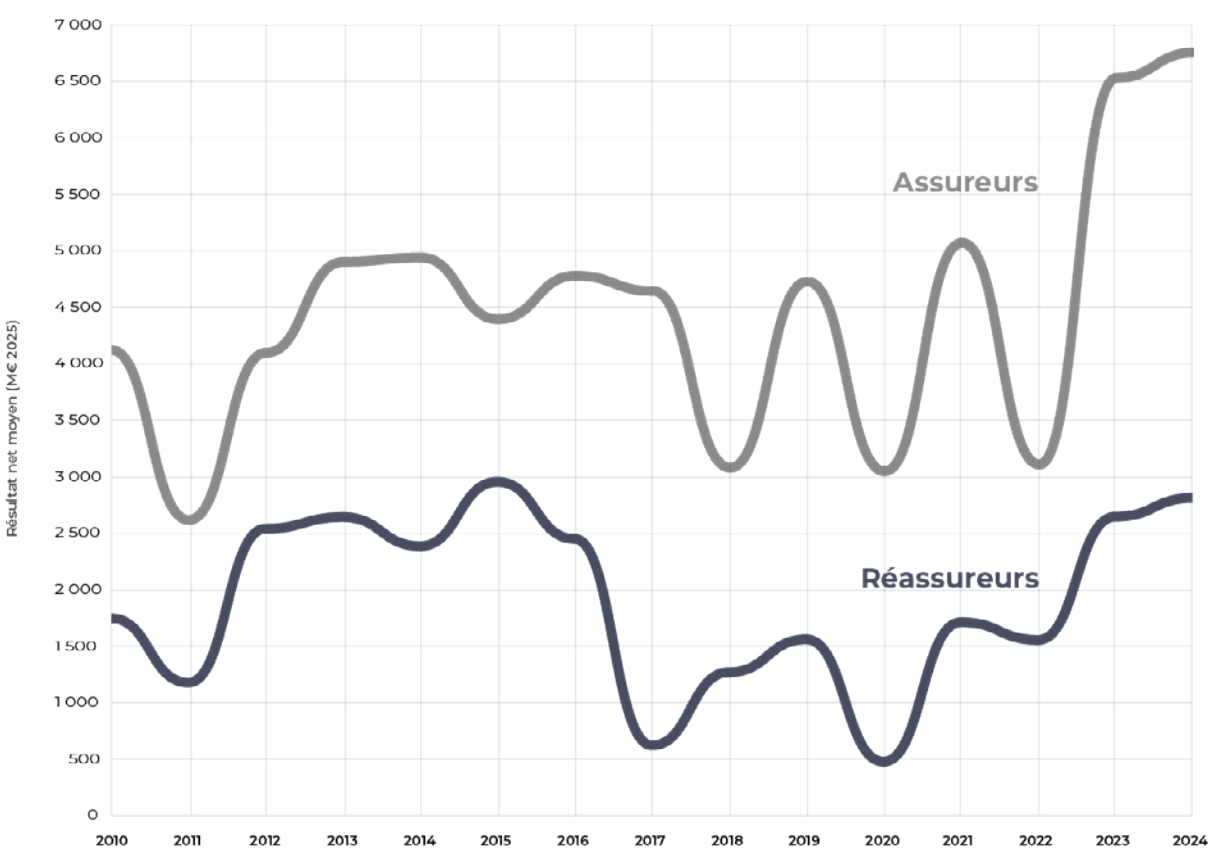
En moyenne depuis 2010, les assureurs et réassureurs étudiés ont ainsi chacun enregistré plus de 50 milliards d'euros de bénéfices. Ces chiffres témoignent de la constante progression de la profitabilité de ces acteurs cotés malgré l'intensification des événements climatiques extrêmes.

Dans le même temps, le ratio de solvabilité des acteurs étudiés, indicateur de leur solidité et capacité à absorber des chocs, n'a pas diminué. **Au contraire, le ratio de solvabilité des assureurs et réassureurs étudiés augmente depuis 2016, en moyenne de 7 % par acteur pour atteindre respectivement 219 % et 254 % en moyenne fin 2024.**

Une solidité financière rendue possible par la mise en place de certaines stratégies visant à limiter leur exposition aux risques climatiques :

- Réassureurs : augmentation des rétentions, réduction des limites et augmentation des prix des traités de réassurance sur le long terme<sup>88</sup>;
- Assureurs : augmentation des franchises, augmentation des prix et résiliation des contrats.

**Assureurs et réassureurs : évolution  
du résultat net moyen (M€ 2025)**



Aussi appelée « discipline de souscription »<sup>89</sup>, ces mécanismes de marché leur permettent d'afficher une excellente santé financière malgré l'aggravation des conséquences du changement climatique pour leurs clients.

**Pendant que ces mécanismes contribuent à faire porter une part toujours plus grande du risque climatique sur les assurés et les pouvoirs publics, la rentabilité et la solidité financière de ces acteurs semblent mises au service de leurs actionnaires.**

B. UNE BRANCHE  
DOMMAGES TOUJOURS  
PROFITABLE, MALGRÉ  
LES CATASTROPHES  
NATURELLES

Reclaim Finance a choisi d'isoler les performances des activités de souscription non-vie (ou activités dommages aux biens) des acteurs cotés de l'échantillon, principale branche concernée par l'impact des évènements climatiques extrêmes. L'analyse du ratio combiné<sup>90</sup> non-

vie moyen de l'échantillon donne une première tendance de la rentabilité des activités d'assurance et de réassurance dommages à l'échelle internationale. Un ratio combiné inférieur à 100 % indique que la branche d'activité est rentable.

Entre 2010 et 2024, le ratio combiné des assureurs et réassureurs de l'échantillon reste inférieur à 100% en moyenne<sup>91</sup>. Depuis 2020, aucun assureur coté étudié n'a enregistré un ratio combiné supérieur à 100%.

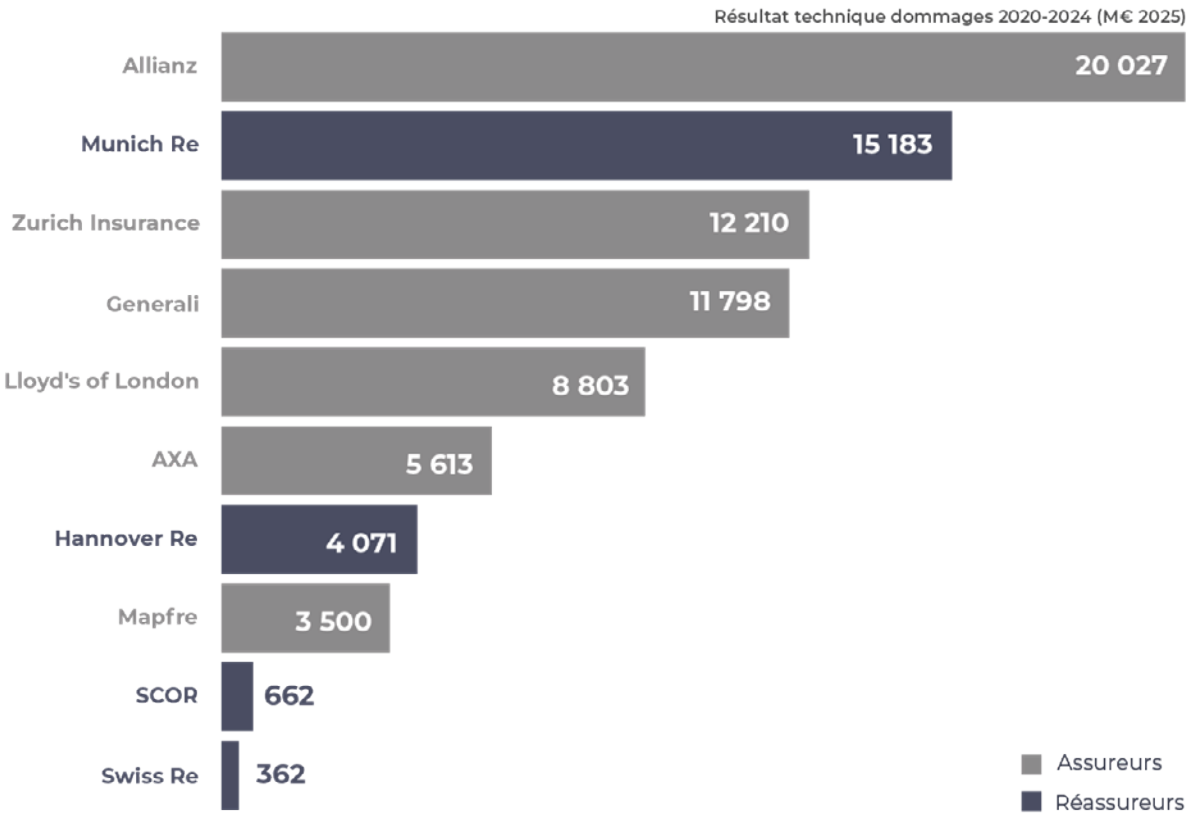


Malgré l'accélération du changement climatique ces dernières années, les assureurs et réassureurs analysés conservent donc une activité non-vie rentable.

L'analyse du résultat technique de cette même branche offre une seconde grille d'analyse de la performance de leurs activités dommages. Entre 2020 et 2024, la branche dommages aux biens des acteurs de l'échantillon a dégagé un résultat technique total de plus de 80 milliards d'euros : chaque assureur a dégagé en moyenne un résultat technique cumulé de 10 milliards d'euros et près de 5 milliards d'euros en moyenne pour chaque réassureur.

Ces résultats s'opposent largement avec les difficultés du réassureur public français confronté à un résultat technique négatif sur huit des neuf dernières années. Cette comparaison ne peut cependant être faite si et seulement si elle met en parallèle les branches françaises de ces assureurs et la CCR.

Assureurs et réassureurs : résultat technique  
dommages entre 2020 et 2024 (M€ 2025)



C. L'ASSURANCE DOMMAGES  
AUX BIENS EN FRANCE :  
CONTRASTE ENTRE LES  
GRANDS ASSUREURS ET LA  
CCR

En France, tous les assureurs commercialisant des polices d'assurance dommages aux biens (habitation/auto/professionnels) participent par défaut au régime Cat-Nat à travers la collecte de la surprime Cat-Nat. Selon les chiffres publiés par France Assureurs, cette branche Cat-Nat engendre depuis 10 ans un résultat technique négatif pour les assureurs français<sup>92</sup>.

En d'autres termes, les charges des assureurs pour indemniser les sinistres liés aux catastrophes naturelles en France dépassent le montant de la surprime Cat-Nat qu'ils collectent dans le cadre du régime. La performance de la branche dommages aux biens des assureurs français ne peut cependant se résumer qu'à cette branche Cat-Nat.

Dans le cadre de son analyse, Reclaim Finance s'est intéressé au résultat technique de la branche dommage aux biens (ou IARD<sup>93</sup>) en France de trois assureurs présents dans son échantillon : AXA, Allianz et Generali. Ils représentent à eux trois plus de 20 % des parts de marché sur l'assurance habitation<sup>94</sup> en France.

Les branches d'assurance dommages aux biens d'AXA IARD, Allianz IARD et Generali IARD ont chacune dégagé un résultat technique annuel moyen de

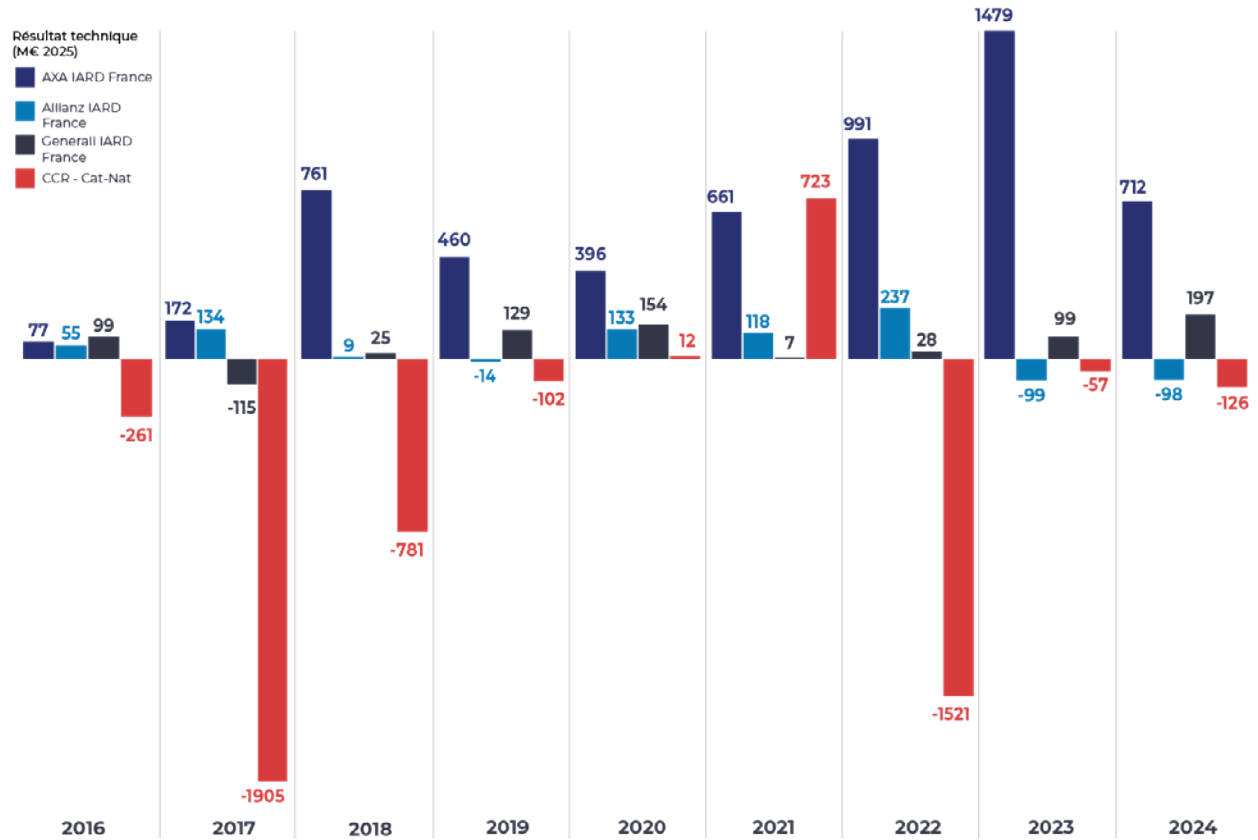
252 millions d'euros depuis 2016. Ce résultat technique bénéficiaire intègre à la fois la branche Cat-Nat mais également d'autres activités comme la garantie TGN (tempête, grêle, neige).

Le résultat déficitaire de la branche Cat-Nat annoncé par France Assureurs<sup>95</sup> contraste avec la rentabilité de la branche dommages aux biens de certains assureurs de l'échantillon, notamment AXA. Depuis 2016, la branche dommages aux biens en France, AXA IARD, a enregistré un résultat technique de 5,7 milliards d'euros (€2025).

Dans le même temps, la charge climatique se fait directement ressentir sur le résultat du réassureur public français, confronté à un résultat technique négatif presque chaque année depuis 2016. En prenant en charge plus de la moitié des dommages liés aux catastrophes naturelles en France, la CCR joue son rôle de protection du marché de l'assurance français face à l'intensification des événements climatiques extrêmes.

Le contraste saisissant entre les pertes accumulées de la CCR et les résultats techniques largement bénéficiaires de certains assureurs français comme AXA, Allianz ou Generali interroge sur le juste partage de l'effort financier au sein du régime Cat-Nat. Ce partage, en théorie proportionné à la capacité financière de chaque acteur du régime, est pourtant l'un de ses grands principes.

Évolution du résultat technique dommages (assureurs) / Cat-Nat (CCR) en France entre 2016 et 2024 (M€ 2025)



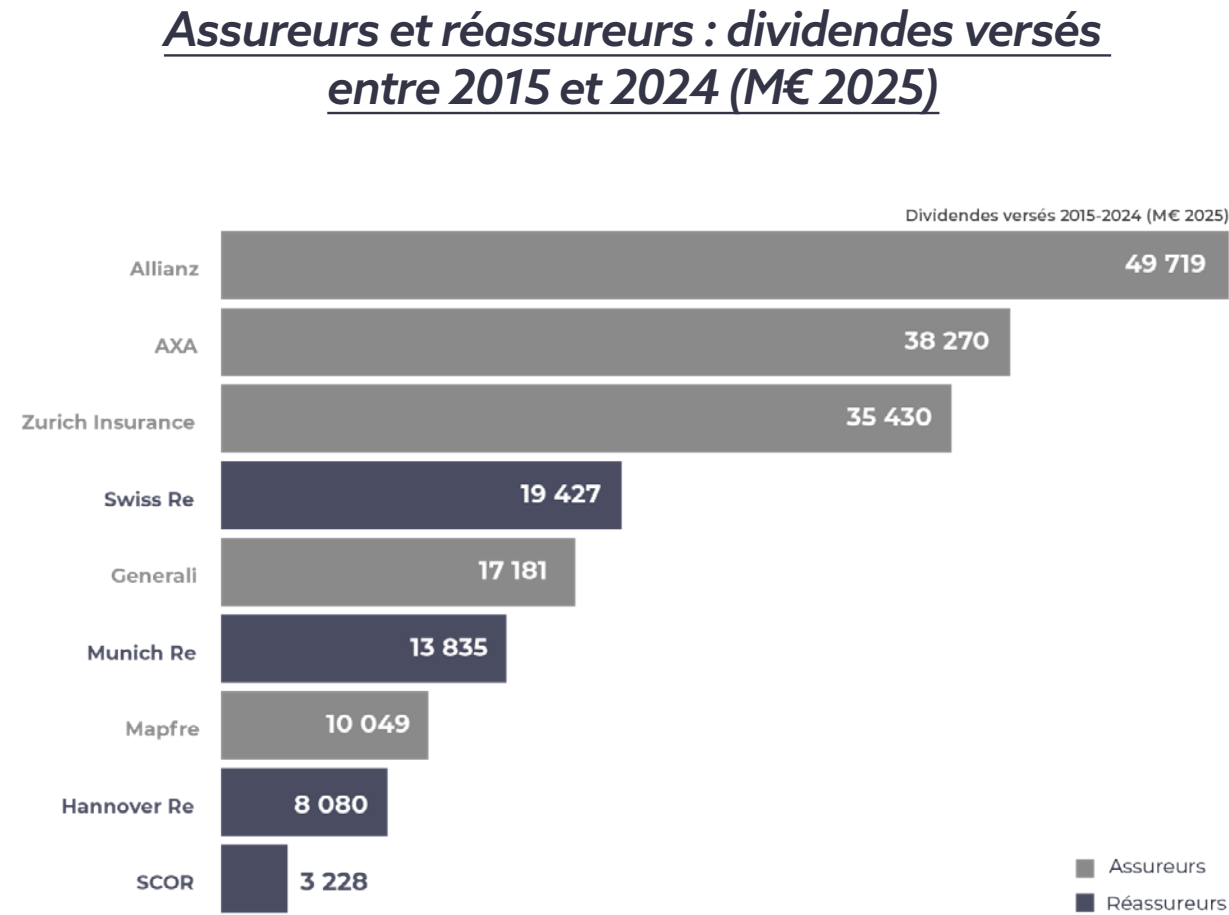
D. UNE RENTABILITÉ  
AU SERVICE DES  
ACTIONNAIRES

Que ce soit sur le marché français ou international, les grands groupes d'assurance et de réassurance cotés analysés poursuivent des stratégies agressives de retour à l'actionnaire au détriment de leurs assurés.

Depuis 2015, les acteurs étudiés ont versé plus de 180 milliards d'euros de dividendes à leurs actionnaires, illustrant la réussite de ces stratégies malgré une sinistralité climatique en constante augmentation.

Pour la seule année 2024, ils ont versé plus de 22 milliards de dividendes, soit 2 fois plus que les niveaux de dividendes observés en 2010 et ce malgré la correction de l'inflation.

Certains assureurs et réassureurs vont jusqu'à puiser dans leurs réserves pour verser de tels niveaux de dividendes : en 2017, le réassureur Swiss Re a par exemple versé 461 % de ses bénéfices en dividendes. D'autres réassureurs analysés comme Munich Re et Hannover Re ont également versé des dividendes supérieurs à leur résultat net en 2017, année marquée par une forte sinistralité climatique.



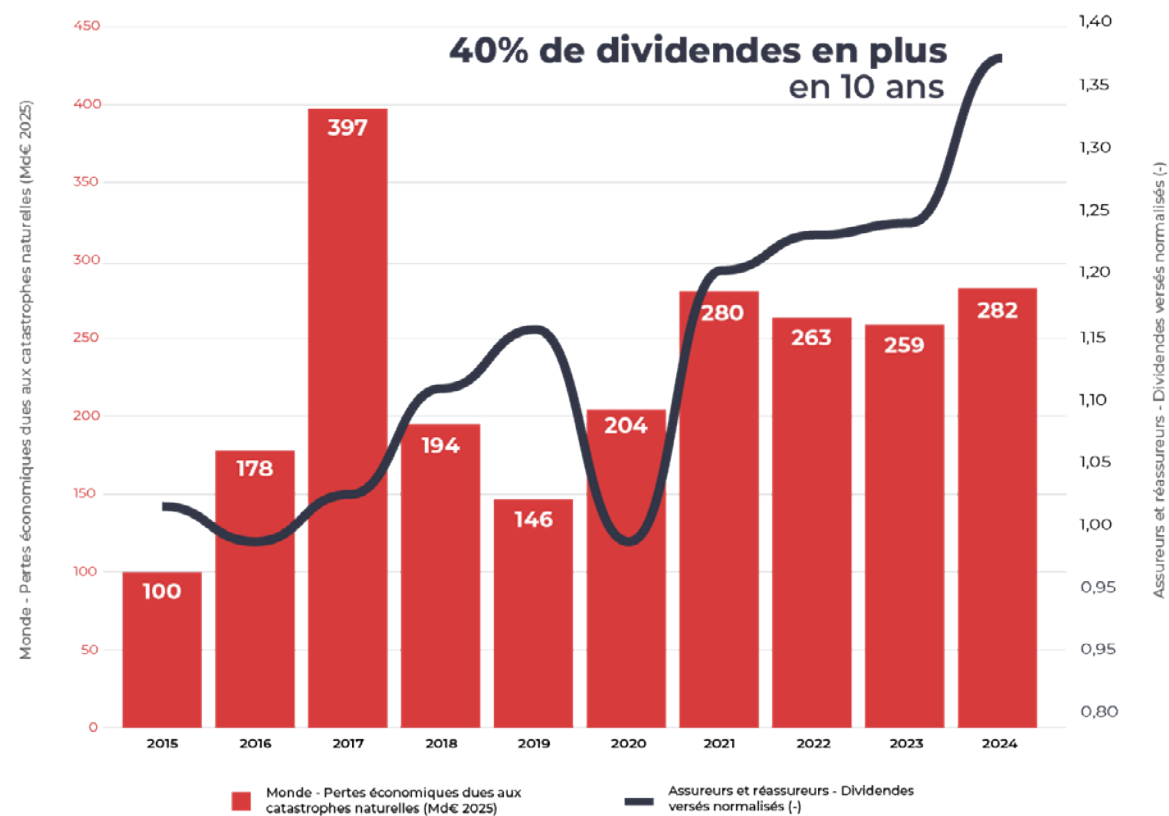
AXA<sup>96</sup>, Allianz<sup>97</sup> et Zurich Insurance<sup>98</sup> sont des exemples frappant de l'agressivité des politiques de retour aux actionnaires des acteurs cotés étudiés. Ces trois assureurs indiquent désormais reverser 75 % de leur résultat net à leurs actionnaires sous forme de dividendes et rachats d'actions. **Des stratégies donnant la priorité à la poursuite de la rentabilité au profit des actionnaires, et au détriment des assurés.**

Pendant que les grands assureurs et réassureurs cotés continuent d'augmenter les montants de dividendes versés à leurs actionnaires, les événements climatiques extrêmes coûtent de plus en plus cher à la société : 277 milliards de dollars en 2025 à l'échelle mondiale<sup>99</sup>.

Depuis vingt ans, seul 1/3 des dommages liés à des événements climatiques extrêmes est assuré à l'échelle mondiale<sup>100</sup>. Les grands assureurs et réassureurs indiquent pourtant avoir pour mission première d'offrir des solutions de protection à la société<sup>101,102</sup> (e.g. individus ou entreprises). Augmentation des tarifs, dégradation des garanties voire résiliations, ces stratégies visant à limiter leur exposition aux risques climatiques pour garantir une rentabilité maximale à leurs actionnaires entrent en contradiction avec cette mission.

**Ces stratégies contribuent à la socialisation des pertes économiques liées aux événements climatiques extrêmes, limitant un peu plus la capacité des citoyens et des collectivités à faire face à ces catastrophes.**

Évolution des pertes économiques mondiales dues aux catastrophes naturelles (Md€ 2025) et des dividendes versés par l'échantillon (-)



L'analyse menée permet de comprendre la réalité financière des assureurs et réassureurs cotés face à l'intensification des événements climatiques extrêmes.

Reclaim Finance constate que l'intensification des risques climatiques ne se traduit pas, pour les assureurs et réassureurs cotés étudiés, par une fragilisation de leur situation financière. Ces acteurs continuent au contraire d'afficher des niveaux élevés de rentabilité, en constante progression.

**En France, les assureurs, en tant qu'acteurs clés du régime Cat-Nat, portent une responsabilité particulière dans le contexte actuel de crise de l'assurabilité. Au regard de leur solidité et de leurs performances financières, Reclaim Finance estime qu'ils doivent pleinement contribuer au financement de la réparation des dommages et au renforcement des mesures de prévention des risques de catastrophes naturelles.**



**L'intensification des événements climatiques extrêmes en France exerce une pression de plus en plus importante sur le régime Cat-Nat et menace son équilibre financier.** Le réassureur public au cœur du régime voit ses réserves diminuer année après année tandis que certains assureurs présents sur le marché français, bénéficiant de sa couverture de réassurance, ne cessent de voir leurs résultats financiers progresser.

**L'analyse des différents indicateurs financiers de dix des plus grands assureurs et réassureurs européens présentée dans ce rapport reflète leur santé financière inédite.** Les niveaux élevés de dividendes versés par ces acteurs cotés, parfois même supérieurs à leur résultat net, montrent que leur capacité financière est avant tout mobilisée pour rémunérer leurs actionnaires.

**Dans le même temps, leurs clients font face à des difficultés grandissantes pour s'assurer.** Comme en atteste l'incapacité à s'assurer de plus en plus de communes en France, l'assurabilité des territoires est menacée. Augmentation des prix d'assurance et de la part non assurée des catastrophes naturelles : les tendances observées dans ce rapport risquent de se renforcer avec l'intensification des événements climatiques extrêmes.

**À cela s'ajoutent les besoins financiers considérables nécessaires à la sauvegarde du régime Cat-Nat, qui dépassent la seule indemnisation des dommages.** Des politiques de prévention et d'adaptation coûteuses requièrent des investissements massifs dans les années à venir pour limiter l'impact des risques climatiques en France, et ce dans un contexte d'austérité budgétaire.

Si le régime Cat-Nat repose en théorie sur une participation proportionnée à la « capacité financière »<sup>103</sup> de chacune de ses parties prenantes, le financement des mesures nécessaires à sa préservation ne pourra, dans un souci de justice sociale, reposer sur les seules épaules des assurés, des collectivités territoriales, de la CCR et des pouvoirs publics.

**À la lumière des résultats présentés dans ce rapport, Reclaim Finance appelle donc les pouvoirs publics à repenser le partage de l'effort financier nécessaire au renforcement du régime Cat-Nat, dispositif de solidarité précieux et unique. Cette révision ne pourra faire l'économie de la mobilisation financière des grands assureurs pour la prévention des risques naturels et la réparation des dommages climatiques.**

# CONCLUSION



1. Calcul effectué par Reclaim Finance d'après Gallagher Re, Natural Catastrophe and Climate Report, 2026
2. France Assureurs, Impact du dérèglement climatique sur l'assurance à l'horizon 2050, 2022
3. Swiss Re, How big is the protection gap from natural catastrophes where you are, 2025
4. Calcul effectué par Reclaim Finance en euros constants 2025 d'après Swiss Re, How big is the protection gap from natural catastrophes where you are, 2025
5. CCR, Rapport au Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, 2026
6. CCR, Rapport au ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, 2024
7. UFC-Que Choisir, Assurance habitation : Les consommateurs face au défi climatique, 2025
8. Le Monde, Face au désengagement des assureurs : « Nous, maires des petites villes de France, appelons le gouvernement à agir ! », 2023
9. HCSP, Repenser la mutualisation des risques climatiques, 2025
10. Site internet de AXA
11. Site internet de Allianz
12. Site internet de Zurich Insurance
13. L'ensemble des acteurs étudiés a versé 22,9 milliards d'euros de dividendes à ses actionnaires en 2024, contre 10,3 milliards d'euros en 2010
14. Atlas Magazine, Top 10 non-life reinsurers per turnover, 2025
15. France Assureurs, L'assurance habitation en 2024, 2025
16. Lloyd's of London, Annual Report 2023, 2024
17. HCSP, Repenser la mutualisation des risques climatiques, 2025
18. Site internet de World Meteorological Organization, Extreme Weather
19. Swiss Re, 2025 marks sixth year insured natural catastrophe losses exceed USD 100 billion, 2025
20. Swiss Re, Sigma 1/2025, 2025
21. L'Argus de l'assurance, Climat : les pertes liées aux événements extrêmes en Europe dépassent les estimations des réassureurs, 2025
22. Site internet de la CCR, Réassurance publique Catastrophes naturelles
23. Swiss Re, How big is the protection gap from natural catastrophes where you are, 2025
24. Munich Re, Natural Disaster figures for 2025, 2026
25. Calcul effectué par Reclaim Finance d'après Swiss Re, How big is the protection gap from natural catastrophes where you are, 2025
26. HCSP, Repenser la mutualisation des risques climatiques, 2025
27. HCSP, Repenser la mutualisation des risques climatiques en France, 2025
28. CCR, Rapport au Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, 2026
29. CCR, Rapport au ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, 2024
30. L'Argus de l'assurance, Crise de l'assurance : comment les Antilles cherchent à s'assurer un avenir face au désengagement des assureurs et des réassureurs, 2025
31. Le régime des catastrophes naturelles couvre les périls non assurables par les marchés de l'assurance et de la réassurance seuls. Voir Glossaire pour une liste des périls couverts
32. Site internet de la CCR, Réassurance publique Catastrophes naturelles
33. *Ibid.*
34. OECD, Fiscal Resilience to Natural Disasters, 2019
35. Sénat, Régime d'indemnisation des catastrophes naturelles, 2024
36. Un prélèvement de 12 % est effectué sur cette surprime. Une partie du montant récolté est ensuite alloué au Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM - ou « Fonds Barnier »)
37. Site internet de la CCR, La garantie catastrophes naturelles

38. La CCR reverse une partie des primes sous formes de commissions aux assureurs au titre de la gestion des contrats
39. Sénat, Régime d'indemnisation des catastrophes naturelles, 2024
40. Assemblée nationale, Évaluation de la prise en compte du retrait-gonflement des argiles, 2023
41. France Assureurs, Impact du dérèglement climatique sur l'assurance à l'horizon 2050, 2022
42. Site internet de la CCR, La garantie catastrophes naturelles
43. CCR, Rapport au Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, 2026
44. Entre 2020 et 2024, la prise en charge moyenne des sinistres Cat-Nat par CCR s'établit à 56 %, contre 48 % sur la période 2010-2014. Calcul effectué par Reclaim Finance d'après CCR, Les catastrophes naturelles en France, 2025
45. Calcul effectué par Reclaim Finance d'après les rapport d'activités de CCR depuis 2015
46. CCR, Rapport au ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, 2024
47. Vie publique, Proposition de loi visant à assurer l'équilibre du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles, 2024
48. Assemblée nationale, Évaluation de la prise en compte du retrait-gonflement des argiles, 2023
49. *Ibid.*
50. Site internet de la CCR, Réassurance publique > Catastrophes naturelles
51. CCR, Les catastrophes naturelles en France, 2025
52. Calcul effectué par Reclaim Finance d'après le rapport Repenser la mutualisation des risques climatiques du Haut-commissariat à la stratégie et au plan publié en 2025
53. Vie Publique, Projet de loi de finances pour 2026, 2026
54. CEPR, The fiscal impact of extreme weather events: First evidence for EU countries, 2022
55. CEPR, Insuring the world of tomorrow, 2025
56. *Ibid.*
57. Scientific Research, The Insurance Market of Natural Hazards for Residential Properties in Italy, 2016

58. L'Argus de l'assurance, Catastrophes naturelles : en 2024, les inondations de Valence ont infligé à l'Espagne un record de pertes assurées, 2025
59. Le Monde, Assurance habitation et auto : quand s'applique la hausse de la surprime « Cat-Nat » ?, 2025
60. L'Argus de l'assurance, Réassurance : les tarifs s'assouplissent en 2026, sans bouleverser le marché français, 2026
61. UFC-Que Choisir, Assurance habitation : Les consommateurs face au défi climatique, 2025
62. France Info, Assurances habitation : la facture s'envole, comment payer moins ?, 2026
63. Les Echos, Un sujet sensible, des travaux ultra-confidentiels : la carte des zones difficilement assurables attendra l'après municipales, 2026
64. L'Argus de l'assurance, Crise de l'assurance : les collectivités de Guadeloupe et de Martinique s'organisent pour mieux faire face aux difficultés de couvrir leur risque, 2025
65. L'Argus de l'assurance, Crise de l'assurance : comment les Antilles cherchent à s'assurer un avenir face au désengagement des assureurs et des réassureurs, 2025
66. L'Argus de l'assurance, Crise de l'assurance : les collectivités de Guadeloupe et de Martinique s'organisent pour mieux faire face aux difficultés de couvrir leur risque, 2025
67. L'Argus de l'assurance, Crise de l'assurance : comment les Antilles cherchent à s'assurer un avenir face au désengagement des assureurs et des réassureurs, 2025
68. *Ibid.*
69. Site internet de Weka, Loi de finances pour 2026 et collectivités locales, 2026
70. D'après l'article Article L113-4 du Code des assurances : en cas d'aggravation du risque en cours de contrat, notamment suite à un sinistre, l'assureur a la faculté soit de dénoncer le contrat, soit de proposer un nouveau montant de prime.
71. Le Monde, Face au dérèglement climatique, les communes peinent à s'assurer, 2026
72. *Ibid.*
73. Calcul effectué par Reclaim Finance d'après JDN, Budget municipal de Blendecques
74. Le Monde, Face au désengagement des assureurs : « Nous, maires des petites villes de France, appelons le gouvernement à agir ! », 2023

75. Les Echos, Un sujet sensible, des travaux ultra-confidentiels : la carte des zones difficilement assurables attendra l'après-municipales, 2026
76. Les Echos, CollectivAssur : un premier bilan rassurant pour les communes sans assurance, 2025
77. Site internet de Collectiv'Assur
78. L'Argus de l'assurance, Collectivités mal assurées : la cellule gouvernementale enregistre une hausse de 35 % des saisines en cinq semaines,
79. CCR, Rapport au Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, 2026
80. Lloyd's of London, premier marché de l'assurance au monde, est le seul acteur non coté de l'échantillon
81. Voir Périmètre de l'étude
82. AXA, Future Risk Report, 2025
83. France Assureurs, L'assurance habitation en 2024, 2025
84. Swiss Re, How big is the protection gap from natural catastrophes where you are, 2025.
85. Munich Re, 50 years of nat cat risk research, 2024
86. AXA, Future Risk Report, 2025
87. Euronews, Copernicus: 2025 was the third-hottest year globally and in Europe – with two main drivers, 2026
88. Si les prix de réassurance annoncés en 2026 sont à la baisse pour les branches dommages, elle s'inscrivent dans une tendance continue d'augmentation depuis le début des années 1990. En parallèle, les niveaux de rétention restent élevés sur les contrats de réassurance dommages. D'après Argus de l'assurance, Réassurance : les tarifs s'assouplissent en 2026, sans bouleverser le marché français, 2026
89. *Ibid.*
90. Le ratio combiné n'inclut pas les activités d'investissements
91. La moyenne utilisée est une moyenne simple et ne tient pas compte des effets de « poids » de chaque acteur étudié
92. France Assureurs, L'assurance des évènements naturels en 2024, 2026
93. IARD est une abréviation utilisée dans le secteur de l'assurance, acronyme de : « incendies, accidents et risques divers ». Cette assurance permet de protéger les biens et non les personnes. Les assurances IARD comprennent entre autres l'assurance habitation et l'assurance auto

94. France Assureurs, L'assurance habitation en 2024, 2025
95. France Assureurs, L'assurance des évènements naturels en 2024, 2026
96. Site internet de AXA
97. Site internet de Allianz
98. Site internet de Zurich Insurance
99. Gallagher Re, Natural Catastrophe and Climate Report, 2026
100. *Ibid.*
101. Site internet d'AXA, Notre vision et notre raison d'être
102. Site internet de SCOR, À propos de SCOR
103. Site internet de la CCR, La garantie catastrophes naturelles

## CRÉDITS

Pexels - Pixabay - iStock- Unsplash - Adobe Stock



Reclaim Finance est une association affiliée aux Amis de la Terre France fondée en 2020 et 100 % dédiée aux enjeux liant finance et justice sociale et climatique. Dans le contexte d'urgence climatique et de perte de biodiversité, une des priorités de Reclaim Finance est de contribuer à l'accélération de la décarbonation des flux financiers. Reclaim Finance lance l'alerte sur les impacts de certains acteurs financiers, dénonce les pratiques les plus nocives et met son expertise au service des autorités publiques et des acteurs financiers désireux de transformer les pratiques existantes de manière à les soumettre aux impératifs écologiques.

[contact@reclaimfinance.org](mailto:contact@reclaimfinance.org)